COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Flavien THÉLISSON, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mmes MM. Flavien THÉLISSON – Agnès PRUNET — Anne GOGUÉ -Nicolas GROSSI - Justine MARCHAND - François LECHRIST - Patricia VINCENT — Yannick BARRIOS - Philippe CHANDONNAY - Graziella LEPLEY - Geoffrey BEDU - Mylène BELOT - Éric BRIAULT.

<u>Absente excusée</u>: Pauline RENAUDIN qui est arrivée à 20h30, avait donné pouvoir à Patricia VINCENT <u>Absent excusé</u>: Guillaume PIOCHON

N° 1-25.03.2021 – OBJET : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Nicolas GROSSI a été désigné secrétaire de séance.

$\underline{\text{N}^{\circ}}$ 2-25.03.2021 - OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL – SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif, exercice 2020 et toutes les pièces s'y rapportant, concernant le BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- * statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- DÉCLARE que le compte de gestion du SERVICE ASSAINISSEMENT, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2020 du SERVICE ASSAINISSEMENT.

N°3-25.03.2021 - OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2020 du Budget ASSAINISSEMENT, invite les membres du conseil municipal à désigner un président de séance et se retire du vote. M. François LECHRIST, est désigné à l'unanimité des membres présents et représentés pour assurer la présidence de cette délibération. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire sur le Compte administratif 2020 du Budget ASSAINISSEMENT, à savoir :

Réalisations de l'exercice (mandats et titres)

Exploitation

Dépenses 103 414,82 € Recettes 103 960,94 €

Investissement

Dépenses 38 656,39 € Recettes 47 125,25 €

. constatant le solde d'exécution des réalisations de l'exercice 2020 à savoir :

- un excédent de la section d'exploitation de
- un excédent de la section d'investissement de
546,12 €
8 468,86 €

. constatant que le compte administratif 2020 présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur

- un excédent de la section d'exploitation de
- un excédent de la section d'investissement de
4 905,06 €
43 686,57 €

. après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 du Budget ASSAINISSEMENT.

<u>N° 4- 25.03.2021-OBJET : SERVICE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021</u>

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif du Service ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2021, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif 2020 lors de la présente séance du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE le Budget Primitif 2021 du service ASSAINISSEMENT, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'Exploitation : Dépenses et Recettes : 109 177,67 €

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes : 91 686,57 €

$\underline{\text{N°5-25.03.2021}}$ - OBJET: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL - BUDGET EAU

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif, exercice 2020, et toutes les pièces s'y rapportant, concernant le BUDGET EAU,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- * statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- DÉCLARE que le compte de gestion du BUDGET EAU, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- APPROUVE à la majorité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2020 du BUDGET EAU.

N°6-25.03.2021 – OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET SERVICE EAU

Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2020 du Budget EAU, invite les membres du conseil municipal à désigner un président de séance et se retire du vote. M. François LECHRIST, est désigné à l'unanimité des membres présents pour assurer la présidence de cette délibération. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire sur le Compte administratif 2020 du Budget EAU, à savoir :

Réalisations de l'exercice (mandats et titres)

Exploitation

Dépenses 129 011,96 € Recettes 144 290,09 €

<u>Investissement</u>

Dépenses 151 465,92 € Recettes 103 904,14 €

. constatant le solde d'exécution des réalisations de l'exercice 2020 à savoir :

- un excédent de la section d'exploitation de
- un déficit de la section d'investissement de
15 278,23 €
47 561,78 €

. constatant que le compte administratif 2020 présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur

- un excédent de clôture de la section d'exploitation de
- un déficit de clôture de la section d'investissement de
8 421,58 €

- . après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Budget EAU,
- DÉCIDE de reporter les résultats excédentaires 2020 comme suit :
- report en section d'investissement (1068) : 8 421,58 €
- report en section d'exploitation (R002) : 45 060,75 €

$\underline{N^{\circ}}$ 7-25.03.2021 - OBJET : SERVICE EAU : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif du Service EAU pour l'exercice 2021, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif 2020 lors de la présente séance du conseil municipal, considérant sa délibération décidant du report des résultats 2020, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE le Budget Primitif 2021 du service EAU, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'Exploitation : Dépenses et Recettes : 192 336,02 €

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes : 74 300,98 €

$\underline{\text{N}^\circ8\text{-}25.03.2021}$ - OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif, exercice 2020, et toutes les pièces s'y rapportant, concernant le BUDGET GÉNÉRAL de la COMMUNE,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

^{*} statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,

- DÉCLARE que le compte de gestion du BUDGET GÉNÉRAL de la COMMUNE, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2020 du BUDGET GÉNÉRAL de la COMMUNE.

$\underline{\text{N}^{\circ}\text{9-25.03.2021-OBJET}}$: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2020 du Budget PRINCIPAL, invite les membres du conseil municipal à désigner un président de séance et se retire du vote. M. François LECHRIST, est désigné à l'unanimité des membres présents et représentés, pour assurer la présidence de cette délibération. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire sur le Compte administratif 2020 du Budget Principal de la Commune, à savoir :

Réalisations de l'exercice (mandats et titres)

Fonctionnement

Dépenses 957 923,06 € Recettes 1 088 389,89 €

Investissement

Dépenses 227 231, 70 € Recettes 160 322,41 €

. Constatant le résultat budgétaire de l'exercice 2020 à savoir :

- un excédent de la section de fonctionnement de
- un déficit de la section d'investissement de
- 66 909,29 €

. Constatant que le compte administratif 2020 présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur

- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de
- un excédent de clôture de la section d'investissement de
- un excédent de clôture de la section d'investissement de
- 405,32 €

. Constatant les restes à réaliser à reporter en section d'investissement : dépenses : 95 001,65 € . Constatant les restes à réaliser à reporter en section de fonctionnement : dépenses : 5 004,00 €

. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Budget PRINCIPAL de la Commune.

$\underline{\text{N°9bis-25.03.2021}}$ - OBJET : BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal, après avoir voté le Compte administratif 2020 du Budget PRINCIPAL de la COMMUNE, constatant que le compte administratif 2020 présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur

un excédent de clôture de la section de fonctionnement de
 un excédent de clôture de la section d'investissement de
 157 063,23 €
 63 405,32 €

- . Constatant les restes à réaliser à reporter en section d'investissement : dépenses : 95 001,65 €
- . Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE de reporter les résultats excédentaires de fonctionnement 2020 comme suit :

- affectation en section d'investissement (1068):
- report en recettes section de fonctionnement (R002):
125 466, 90 €

Pour information, report en recettes section d'investissement : 63 405,32 €

N°10-25.03.2021 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif du budget PRINCIPAL pour l'exercice 2021, vu le compte de gestion et le compte administratif 2020 adoptés lors de la présente séance du conseil municipal, vu sa délibération décidant de l'affectation des résultats 2020 et du vote des taxes locales, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VOTE le Budget Primitif 2021 du budget PRINCIPAL de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes : 1 068 942,90 €

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes : 422 395,55 €

Le Maire fait part de la demande des professionnels de la Maison de Santé de prévoir le remplacement des bacs et des plantes afin d'améliorer l'accueil de la salle d'attente.

$\underline{\text{N° 11-25.03.2021- OBJET: VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE <math display="inline">\underline{2021}$

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménage, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera la taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (16,48 % pour notre territoire) qui viendra s'additionner au taux communal TFB 2020 (16,48 %). La somme de ces deux taux constituera le taux de référence, point de départ pour les délibérations de vote des taux 2021 pour les communes. Un retraitement des bases locatives sera opéré par les services fiscaux lorsqu'elles s'avéreront différentes entre la commune et l'ancienne base du département afin de ne pas faire varier l'avis d'imposition payé par le redevable. A partir de 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des Taxes foncières bâties et non bâties. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 32,96 %
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 43,59%

Le conseil débat sur la transformation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères en taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui va pour certains administrés, engendrer une augmentation. Le maire propose en conséquence, de ne pas augmenter les taxes foncières.

${ m N^{\circ}12\text{-}25.03.2021}$ — OBJET : DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe, qu'au titre de sa délégation, il a renoncé au nom de la Commune au droit de préemption suivant : **le 18 mars 2021** : 7 Rue de la Fontaine – Bâti sur terrain propre : 3 a 40 ca cadastré section D n° 751.

$N^{\circ}13-25.03.2021 - QUESTIONS DIVERSES$

Le Maire informe du message de la Sous-Préfecture de Chinon, réceptionné cet après-midi, l'invitant à définir avant demain 11 heures les rues dans lesquelles le port du masque sera obligatoire, dans le but de prendre un arrêté général pour les Communes d'Indre et Loire concernées. Il énumère les rues qu'il souhaite inscrire.

Anne GOGUÉ s'interroge sur la vaccination au centre de Neuillé-Pont-Pierre, le conseil est informé que 2000 vaccinations sont prévues. Le Maire fait part de la demande de la C.C.G.C.P.R. qui recherche des bénévoles pour l'accueil des personnes qui se présentent à la vaccination. Graziella LEPLEY demande s'il est prévu une organisation pour le transport des personnes.

Philippe CHANDONNAY informe qu'avec son binôme Elise, ils ont choisi leur lien du projet « Samedi, ça me dit ».